



Extrait du Réseau FOQUALE B.E.F. Dieppe - Neufchâtel

<http://foquale-dieppe-neufchatel.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article116>

- Poursuite d'études des élèves ayant échoué au baccalauréat 2013

- RESSOURCES - BIBLIOGRAPHIE -

NOUVEAU

Date de mise en ligne : vendredi 23 octobre 2015

Copyright © Réseau FOQUALE B.E.F. Dieppe - Neufchâtel - Tous droits

réservés

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

Note d'information n° 34

Cette note montre que 70 % des élèves recalés au baccalauréat se réinscrivent l'année suivante dans les séries générales et technologiques, et seulement 30 % dans la voie professionnelle. Par ailleurs, la non-poursuite d'études a un effet significatif sur la probabilité d'être lauréat en 2014 : un candidat recalé au bac général et technologique en 2013 sur deux l'obtient l'année suivante, mais seulement un sur cinq au bac professionnel.